

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 27 novembre 2024 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
<b>TITULAIRES</b>			<b>TITULAIRES</b>		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis		X
DUMAZ Gérard		X	BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis		X	CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
TICHKIEWITCH Serge	X		SALOMON Marie-Thérèse	X	
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc	X	
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy		X
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>SUPPLEANTS</b>		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

<b>Elus absents Grand Lac</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
VIOLA Peggy	HUYNH Antoine
BALTHAZARD Pierre Louis	MOUGNIOTTE Alain
<b>Elus absents Grand Chambéry</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra

**Secrétaire de séance : Christian BERTHOMIER**

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	11	12
Grand Lac	17	3	8	10

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

### **FINANCES : grandes orientations budgétaires 2025** (compétences obligatoires)

La Présidente précise aux membres du conseil syndical que les orientations budgétaires pour 2025 devront être réalistes et adaptées aux besoins réels tout en restant prudent et en laissant des marges de manœuvre.

La présente délibération a pour objet de prendre acte que le budget 2025 tiendra compte des engagements et des orientations générales et particulières du budget alpin ainsi que des préconisations du plan de sobriété et du moratoire.

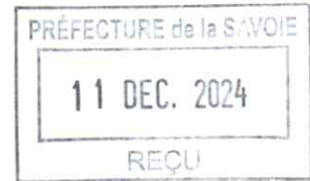
Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à

**PREND ACTE** que le budget 2025 tiendra compte des engagements et des orientations générales et particulières du budget alpin ainsi que des préconisations du plan de sobriété et du moratoire.

Fait à Aix les Bains, le 04 décembre 2024

Le secrétaire de séance

LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI



Votants : 22  
Pour : 0  
Contre : 0

Abstention (s) : 0  
Blanc (s) : 0

Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.